



# Soutien du département d'études de genre aux exilé·e·s à Paris 8

Nous, étudiant·e·s, professeur·e·s et personnels du département d'études de genre de Paris 8, apportons notre soutien au mouvement d'occupation et aux revendications des exilé·e·s dans notre université.

Cette motion s'inscrit dans la continuité de celles déjà adoptées.

Nous demandons pour les exilé·e·s des conditions de vie dignes à l'intérieur de l'université - jusqu'à ce qu'une solution d'hébergement pérenne soit trouvée et dans le respect des conditions d'études des étudiant·e·s - c'est-à-dire la libre circulation des personnes et du matériel et que tout soit mis en œuvre pour qu'elles et ils aient un accès aux douches, à l'électricité et à des conditions de couchage qui garantissent la sécurité des femmes et des hommes exilé·e·s (notamment la possibilité pour les femmes exilées de dormir dans une salle qui leur est réservée).

Nous souhaitons par ailleurs qu'une réflexion soit ouverte pour envisager des procédures concrètes, des médiations de la part de l'Université Paris 8 avec les institutions concernées (Préfectures, OFPRA), pour la régularisation des exilé·e·s.

Nous faisons en cela appel aux valeurs de solidarité, d'égalité et d'ouverture qui ont fondé cette université à Vincennes, il y a bientôt cinquante ans.

Vote des étudiant·e·s, des enseignant·e·s et personnels du département réunis en AG : motion adoptée à l'unanimité moins un.

